

## Arrêté n° 2022-064 du 15 mars 2022

Portant désignation des représentants de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France au sein du groupement d'intérêt public « EXPOFRANCE 2025 »

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté du 11 juillet 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « EXPOFRANCE 2025 »,
- VU la Délibération n° CR 2017-68 du 10 mars 2017 relative à la candidature française à l'organisation de l'Exposition Universelle 2025, à la constitution du groupement d'intérêt public « EXPOFRANCE 2025 » et à l'adhésion de la Région.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 :

Sont désignés pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, au sein du Conseil d'administration du groupement d'intérêt public « EXPOFRANCE 2025 » :

- **Monsieur Jérémy REDLER**, *Conseiller régional d'Ile-de-France délégué spécial*
- **Madame Thi Hong Chau VAN**, *Conseillère régionale d'Ile-de-France*

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE